

THÈSES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT FUTUR DES ESPACES DÉDIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Ces quatorze thèses ont été formulées à partir des principes de développement en matière de société, d'espace et de sport.

Recommandation: elles doivent être mises à la disposition de chaque personne impliquée dans l'élaboration de la CISCO et peuvent permettre d'introduire la procédure coopérative.

Une fois le catalogue de mesures de la CISCO établi, l'évaluation des résultats peut s'appuyer sur ces thèses.

Orientations de développement pour l'avenir des espaces dédiés à l'activité physique et des installations sportives

1. Le **besoin d'espaces dédiés à l'activité physique et d'installations sportives va augmenter**, d'une part en raison de l'importance grandissante du sport dans notre société, et d'autre part sous l'effet de la croissance démographique.
2. La présence d'**espaces dédiés à l'activité physique proches des habitations et facilement accessibles** sera capitale, **surtout pour les enfants et les personnes âgées**. Selon les possibilités, ils devront être agrandis et améliorés du point de vue qualitatif.
3. La **mobilité douce** sera favorisée grâce à un vaste réseau de chemins propices à la marche, à la course à pied, au cyclisme et aux sports à roulettes.
4. L'utilisation des **espaces dédiés à l'activité physique hors des zones d'habitation** augmentera. La prise en compte des intérêts des différents groupes d'utilisatrices et d'utilisateurs se complexifiera. Les restrictions auto-imposées et la considération de la part du domaine sportif permettront d'aboutir à de meilleures solutions que les interdictions émanant d'entités extérieures.
5. Dans les installations existantes, les possibilités d'utilisation se **densifieront** et devront être **exploitées de manière optimale**. **Les heures d'ouverture seront étendues**.
6. Les **installations anciennes sont rénovées** pour être **adaptées aux besoins actuels et futurs**.
7. Les installations sportives existantes seront rénovées avec les **revêtements de sol** adéquats afin de permettre une **utilisation plus fréquente et, si possible, toute l'année** (p. ex. pelouses artificielles), et éventuellement **couvertes** (bâtiments non chauffés).
8. Les espaces dédiés à l'activité physique existants seront **agrandis et complétés** par des possibilités d'utilisation supplémentaires en matière de sport, de détente et de loisirs (**multifonctionnalité**).
9. La construction de **nouvelles installations sportives** ne sera décidée qu'une fois toutes les possibilités existantes exploitées et respectera les points suivants:
 - **souplesse d'utilisation et capacité d'adaptation** accrues
 - **possibilités d'utilisation diversifiées**
 - **réserves d'espace** si possible.
10. Les **critères de développement durable** gagneront en importance lors de la planification, de la construction et de l'exploitation des installations sportives, notamment afin de réduire la consommation de ressources et les coûts d'exploitation.
11. Dans les installations destinées au sport scolaire et en club, le **respect des normes** continuera de jouer un rôle prépondérant. Ces structures seront complétées par des **types d'installations aux règles plus souples** pour les sports pratiqués dans le cadre des loisirs.
12. Les restrictions d'accès existantes seront réduites, tandis que les **installations sportives en accès libre** prendront de l'ampleur.
13. Le processus de **reconquête de l'espace urbain** pour le destiner au sport et à l'activité physique se poursuivra, et ce, grâce à une certaine créativité.
14. Le domaine du **sport professionnel financera** en grande partie **lui-même** les infrastructures répondant à ses besoins spécifiques. En apportant leur soutien, les **pouvoirs publics** s'assureront de **participer** aux décisions quant à ces installations.